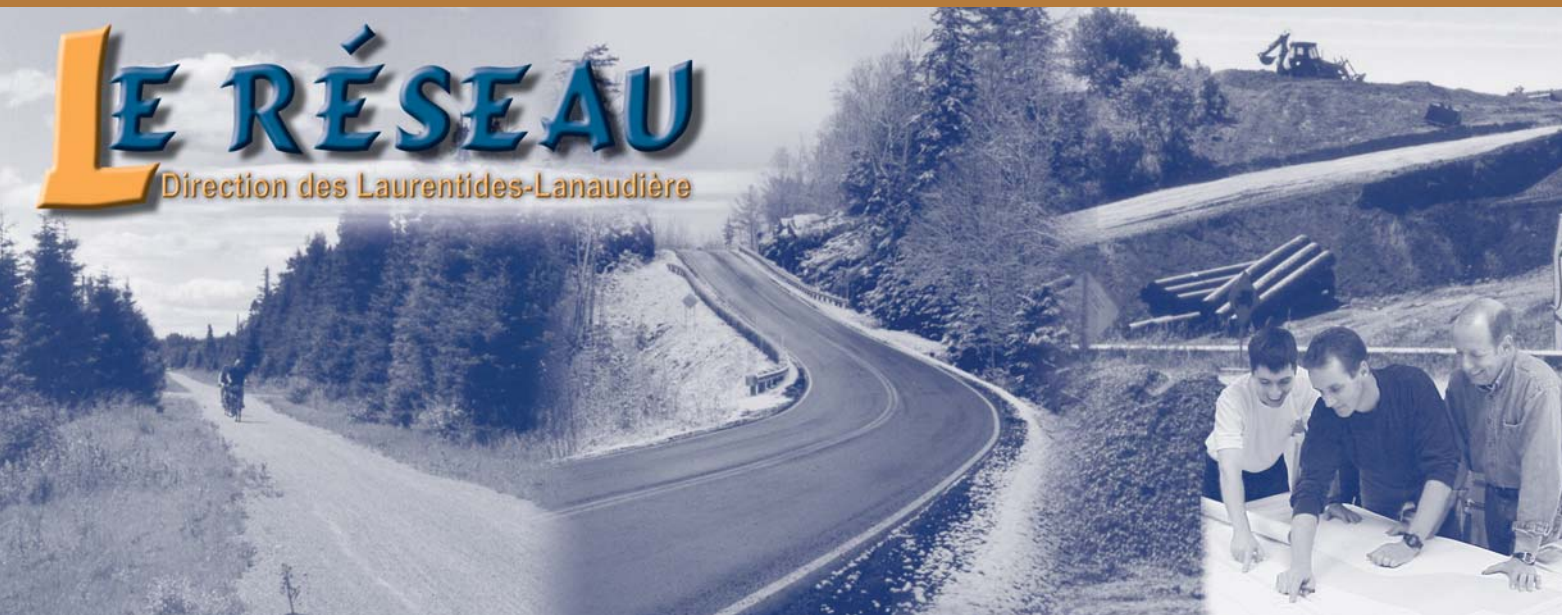


LE RÉSEAU

Direction des Laurentides-Lanaudière



Amélioration de la route 117, secteur des Laurentides

Une priorité gouvernementale pour les cinq prochaines années

Par Claude Ouimet

La ministre déléguée aux Transports, M^{me} Julie Boulet, a profité de son passage à Ville de Rivière-Rouge, le mardi 21 février 2006, pour présenter les principaux investissements routiers attendus pour la région des Laurentides en 2006-2007 et également pour faire connaître l'intérêt du gouvernement du Québec d'aller de l'avant avec le projet d'amélioration de la route 117.

Près de 60 millions de dollars seront investis au cours des cinq prochaines années sur la route 117, cet important lien routier qui relie la région des Laurentides à celles de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue, soit entre Sainte-Agathe-des-Monts et Rouyn-Noranda. Dès cette année, dans le secteur sud de la route 117, le Ministère prévoit dépenser un minimum de 12 millions de dollars.

Suite à la page 3

Le courage de Pascal honoré

Par Thérèse Chabot

Les gestionnaires du Centre de services de Joliette ont présenté la candidature de Pascal Tessier pour l'obtention d'une distinction honorifique de la gouverneure générale du Canada, certificat que l'honorable Michaëlle Jean lui a accordé.

L'histoire se déroule comme suit. Le 15 juin 2005, alors qu'une importante érosion du sol s'était produite sur une route isolée, deux signaleurs de nuit, Gilles Legault et Pascal Tessier, y guidaient les automobilistes afin d'assurer la sécurité de tous les usagers.

Suite à la page 2



Photo : Lyne Galarneau

C'est entourée de la mairesse de Ville de Rivière-Rouge, M^{me} Deborah Bélanger, du directeur territorial du Ministère, M. Mario Turcotte, des représentants du secteur sud du comité S.O.S. 117 et de nombreux invités que la ministre déléguée a fait connaître le Plan quinquennal d'intervention (2006-2011) sur la route 117.

Sommaire

Nouvelle bretelle de sortie aut. 15, km 45.....4	Les conditions routières.....5
Plan global de signalisation de destination.....5	Remorquage exclusif.....6
Nouvelle signalisation à Saint-Jérôme.....5	Opérations printanières..... 7



Mot du directeur

Chers partenaires,

Je me réjouis des annonces faites au cours des dernières semaines par les représentants du gouvernement du Québec en matière d'investissements routiers. La Direction des Laurentides-Lanaudière recevra 85 millions de dollars en vue de satisfaire les besoins en matière de conservation des structures, de conservation des chaussées, ainsi que d'amélioration et de développement du réseau routier. Cette importante somme d'argent représente une augmentation de près de 30 millions par rapport aux dépenses engagées en 2005-2006.

Au cours des semaines et des mois qui suivront, les travaux débiteront sur le territoire de notre direction et également sur les différentes routes du Québec. Les usagers devront une fois de plus collaborer au bon déroulement des différents chantiers en adoptant des habitudes de conduite différentes qui favoriseront notamment la fluidité de la circulation à l'approche et à l'intérieur de certains chantiers. Comme à l'habitude, toutes les mesures seront prises par le ministère des Transports en vue d'assurer la sécurité des usagers et des travailleurs sur les chantiers.

La collaboration de nos partenaires est un gage de réussite. Le déploiement des équipes sur le terrain est précédé d'une planification rigoureuse qui se fait en partie avec les partenaires municipaux. Ensemble, nous collaborons à assurer le bon déroulement des interventions planifiées.

L'hiver est maintenant derrière nous. Les activités de déneigement cèdent maintenant leur place aux interventions printanières. À cette période de l'année, les équipes dans les centres de services travaillent notamment à colmater les nids-de-poule.

L'édition d'avril 2006 du journal Le Réseau présente de façon plus détaillée les investissements du Ministère au cours des prochains mois. Il fait également le survol des activités passées ou à venir sur notre territoire, en plus de vous offrir une diversité dans le contenu de l'information.

Bonne lecture!

Mario Turcotte, ing.

Pascal Tessier honoré par la gouverneure générale du Canada

(suite de la page 1)

Peu après minuit, Gilles Legault s'affairait à installer des balises lorsqu'il s'est blessé sérieusement en tombant à la renverse dans un fossé, à une profondeur d'environ trois mètres. N'écouter que son courage, Pascal Tessier s'est empressé de lui porter secours en le sortant à la force de ses bras de cette fâcheuse position. Constatant la gravité de l'état de son collègue, Pascal a assuré le transport de ce dernier en allant à la rencontre de l'ambulance dépêchée en ces lieux isolés. Une fois le blessé entre les mains des ambulanciers, le valeureux Pascal est retourné à son poste afin de terminer sa garde de nuit.

Qu'aurions-nous fait en de telles circonstances? Nul ne peut se prononcer avant d'y être confronté... Félicitations Pascal!



Photo : Thérèse Chabot

Le directeur, M. Mario Turcotte, s'est joint aux collègues du Centre de services de Joliette afin de souligner le courage de Pascal Tessier.

Une priorité gouvernementale pour les cinq prochaines années

(suite de la page 1)

Plusieurs projets seront en cours de réalisation en 2006. Voici un aperçu des travaux qui seront réalisés cette année :

Entre la rue Guindon et la route 329,
sur une distance de 5 km

Directions nord et sud

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

Asphaltage

860 000 \$

À la hauteur du Mont-Blanc

SAINT-FAUSTIN—LAC-CARRÉ

Construction d'un nouvel échangeur et construction d'un
chemin de desserte

7 400 000 \$

Au sud de Saint-Faustin—Lac-Carré, sur 5,1 km

Direction nord

SAINT-FAUSTIN—LAC-CARRÉ

Asphaltage

425 000 \$

Dans le village

RIVIÈRE-ROUGE

Reconstruction de la route

1 110 000 \$

Sur 6 km, au nord du secteur de Saint-Jean-sur-le-Lac

Directions nord et sud

MONT-LAURIER

Asphaltage

960 000\$

Sur 2,2 km, au sud de Mont-Laurier

Directions nord et sud

MONT-LAURIER

Asphaltage

455 000 \$

Pour la ministre déléguée aux Transports, la concrétisation de ce plan quinquennal est le résultat des échanges engagés avec les acteurs socioéconomiques des régions concernées, dont le groupe S.O.S. 117. « Ensemble, nous avons unis nos efforts afin de déterminer et de prioriser les actions à prendre, à court, moyen et long terme, afin de doter les deux régions d'un axe routier interrégional qui répond aux demandes actuelles en transports », a soutenu M^{me} Boulet dans son allocution à la Ville de Rivière-Rouge.



Fiche technique de la route 117

- » Route nationale;
- » Reconnue au sein du réseau routier national canadien;
- » Route de 570 km de long;
- » Principal lien routier qui relie les territoires de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais à celui des Laurentides;
- » Rôle crucial dans le développement économique et durable des régions;
- » Vocation commerciale majeure;
- » Permet notamment l'acheminement des ressources naturelles de l'Abitibi-Témiscamingue et de tout le Nord québécois;
- » Seul axe rapide en direction nord prolongeant l'autoroute 15 vers le pôle touristique de Mont-Tremblant;
- » DJMA de 23 000 entre les municipalités de Sainte-Agathe-des-Monts et de Labelle.

Contournement de la route 131 à Saint-Félix-de-Valois

La période d'information du BAPE
se poursuit jusqu'au 15 avril 2006



Le projet de contournement de la route 131 à Saint-Félix-de-Valois est actuellement en cours de mandat au Bureau des audiences publiques sur l'environnement. Depuis le 1^{er} mars, et cela jusqu'au 15 avril 2006, les citoyens qui désirent prendre connaissance du dossier peuvent le faire notamment à la bibliothèque municipale de Saint-Félix-de-Valois, à l'Université du Québec à Montréal ainsi que sur le site Internet du BAPE (www.bape.gouv.qc.ca).

Nouvelle bretelle de sortie sur l'autoroute 15 à Saint-Jérôme

Par Karine Côté

Le ministère des Transports procédera, cet été, à la construction d'une nouvelle bretelle de sortie sur l'autoroute 15, en direction nord, à Saint-Jérôme, à la hauteur du kilomètre 45.

Présentement, il y a une bretelle qui est située au sud du boulevard de La Salette. Les usagers qui se dirigent vers le secteur de Bellefeuille, c'est-à-dire en direction ouest, doivent emprunter cette sortie et tourner à gauche aux feux de circulation sur le boulevard de La Salette. Dorénavant, il y aura une nouvelle bretelle qui sera située au nord du boulevard de La Salette et qui ne servira qu'aux usagers désirant se diriger vers l'ouest sur le boulevard de La Salette. Les usagers se dirigeant vers le secteur de Bellefeuille devront maintenant emprunter cette sortie qui les conduira directement sur le boulevard de La Salette en direction ouest. Ils n'auront plus à attendre aux feux de circulation, puisqu'il y aura un panneau « Cédez le passage ». La bretelle existante restera tout de



même en place pour les conducteurs qui veulent se diriger vers l'est sur le boulevard de La Salette, soit pour emprunter la rue Laviolette ou le boulevard Grignon.

Cette nouvelle configuration permettra d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation à cet endroit plus particulièrement aux heures de pointe.

Les conditions routières : un outil pour les routes de transit

Par Karine Côté

Depuis déjà quelques années, les usagers de la route peuvent connaître les conditions routières du réseau provincial en consultant l'Inforoutière, soit dans Internet (www.inforoutiere.qc.ca), soit en composant le 1 888 355-0511. La mise à jour de ces conditions est effectuée au moins deux fois par jour ou chaque fois que se produisent des changements.

Le service est offert du 8 novembre au 31 mars de chaque année. En dehors de cette période, plus précisément du 15 octobre au 7 novembre ainsi que du 1^{er} avril au 15 mai, la diffusion de l'information sur les conditions routières varie d'un centre des conditions routières à un autre de même que selon les conditions météorologiques propres à une région donnée.

Le Ministère ne peut toutefois diffuser les conditions routières de l'ensemble du réseau, compte tenu de l'organisation matérielle que ce système entraîne. Afin de présenter une information à jour et de qualité, il a donc dû restreindre le nombre de tronçons pour lesquels les conditions routières sont diffusées. Les routes de transit ont été retenues, car le système est utilisé davantage par les voyageurs circulant à l'extérieur de leur région d'origine. Dans le cas des routes parallèles, l'Inforoutière ne diffuse les conditions routières que pour la route la plus utilisée, puisqu'il est généralement possible de déduire les conditions de l'autre.

Il en demeure pas moins que l'entretien des autres routes est une priorité pour le ministère des Transports, qui se doit d'assurer la sécurité des usagers.

Une mise à jour qui s'impose

Par Karine Côté

Plusieurs panneaux de destination seront remplacés en Laurentides-Lanaudière d'ici 2007. Un budget de 300 000 \$ est consacré à ce projet, dont 100 000 \$ dès cet été. Ces changements s'effectuent dans le cadre d'une révision complète des inscriptions sur les panneaux de signalisation de destination sur l'ensemble du territoire québécois conformément au Plan global de signalisation de destination. Les panneaux de destination indiquent généralement les noms

des municipalités en lettrage blanc sur fond vert.

« Mont-Tremblant est l'une des premières villes où les changements seront apportés en raison, notamment, du volume élevé de touristes et du nombre important de changements à effectuer sur les panneaux », indique le chef du Service des inventaires et du Plan, M. Jean-Pierre Barabé. Par la suite, plusieurs autres municipalités seront appelées à collaborer dans ce dossier.

Au départ, le ministère des Transports du Québec a formé une table de consultation pour brosser le portrait de la signalisation de destination au Québec. Plusieurs organismes étaient présents à cette table, dont le ministère du Tourisme, l'Union des municipalités du Québec, le CAA, la SAAQ, l'Université Laval et la Sûreté du Québec. Les participants ont alors constaté plusieurs anomalies dans les inscriptions sur les panneaux. Ce diagnostic a amené le ministère des Transports à revoir l'ensemble de sa signalisation de destination et à se munir du Plan global de signalisation de destination.

Dorénavant, trois principaux facteurs devront être pris en considération dans la détermination des inscriptions :

- **La population** : l'importance démographique d'une destination;
- **Le tourisme** : la capacité d'accueil d'une destination;
- **La main-d'œuvre** : l'attraction de la destination en fonction du transport des marchandises généré par les industries sur son territoire.

Ces facteurs s'ajoutent aux principes de base en signalisation, soit :

- Le nombre de messages est limité à trois pour respecter la capacité de lecture des usagers;
- L'information s'adresse principalement au conducteur non familier avec la route ou la région;
- Le conducteur est dirigé par le meilleur itinéraire menant à sa destination;
- La continuité de l'acheminement doit être assuré jusqu'à la destination.

Pour vous rendre à destination

Nouvelle signalisation sur l'autoroute 15 à Saint-Jérôme

Le ministère des Transports a procédé au remplacement des panneaux de signalisation de destination sur l'autoroute 15, du kilomètre 39 au kilomètre 46. Cette intervention, réalisée avec l'appui de la Ville de Saint-Jérôme, permet d'harmoniser les inscriptions sur l'autoroute à la suite de la fusion des municipalités. L'opération, qui est maintenant terminée, s'est faite dans le cadre de la fragilisation et de la mise aux normes des structures supportant les panneaux de signalisation.

Il est important de se rappeler que Saint-Antoine et Bellefeuille sont maintenant remplacées par le nom des rues perpendiculaires à l'autoroute.

Anciennes inscriptions

Kilomètre 39 : Saint-Antoine
Kilomètre 41 : Rue Brière
Kilomètre 43 : Bellefeuille
Kilomètre 45 : Montée Sainte-Thérèse-Lafontaine

Nouvelles inscriptions

Kilomètre 39 : Rte Sir-Wilfrid-Laurier
Kilomètre 41 : Boul. du Grand-Héron
Kilomètre 43 : Rue De Martigny O.
Kilomètre 45 : Boul. de La Salette.



Ancien panneau

Nouveau panneau

*4141, un numéro qui peut vous sauver des pires situations

Par Claude Ouimet

Imaginez-vous en panne sur un axe routier de la grande région de Montréal. Supposons que vous êtes arrêté sur l'autoroute Métropolitaine en pleine heure de pointe. Évidemment que cet exemple donne des frissons, mais il faut ce qu'il faut. Votre voiture refuse d'avancer et, par-dessus tout, une fumée s'échappe du capot. Horreur! Vous tentez de joindre un parent, un ami, mais sans succès. Alors que votre voiture encombre la voie du centre, les automobilistes klaxonnent, vous injurient et vous font des gestes peu flatteurs. Vous vous dites alors que le transport en commun aurait été un bon choix ce matin-là.

Comme les grands justiciers masqués ou les héros de votre enfance, se gare à l'avant de votre voiture une dépanneuse. Qui est-elle? D'où sort-elle? Il s'agit d'une dépanneuse liée par contrat avec le ministère des Transports. Son mandat est d'assurer votre sécurité et de remorquer votre voiture, à vos frais, le plus rapidement possible afin de rétablir la fluidité de la circulation. Vous pouvez alors être remorqué à l'endroit de votre choix dans la mesure où il se situe dans un rayon de 10 km, soit la distance incluse dans les frais de remorquage. Ouf! Vous voilà sauf d'une situation embarrassante et certainement éprouvante. Vous êtes toutefois contraint de payer sur-le-champ la somme de 105 \$ à votre chevalier servant... le conducteur de la dépanneuse.

Réseau de remorquage exclusif

Mobilité et procédure d'intervention

Lorsqu'un incident survient sur le réseau couvert par le service de remorquage exclusif, il est rapporté aux préposés du Centre de télécommunications de la Sûreté du Québec ou aux contrôleurs de la circulation et préposés aux télécommunications du Ministère.

Un incident peut être rapporté de différentes façons, notamment par un des occupants du véhicule immobilisé ou tout autre usager de la route. Pour signaler une situation qui nécessiterait l'aide d'une dépanneuse sur le territoire couvert par le service de remorquage exclusif, vous pouvez composer en tout temps le 310-4141 ou le *4141 si vous disposez d'un téléphone cellulaire.



De nouvelles règles de sécurité

De nouvelles mesures de sécurité ont été récemment mises en œuvre et adoptées pour protéger les travailleurs de l'industrie du remorquage. Désormais, lorsqu'une intervention présente un risque pour le conducteur de la dépanneuse, la présence d'un véhicule de protection est nécessaire pour sécuriser les lieux.

C'est pourquoi le conducteur de la dépanneuse pourrait devoir patienter avant de procéder aux manœuvres de remorquage : pour sa sécurité et celle de l'usager en difficulté, il attend l'arrivée du véhicule de protection.

Un incident sur le réseau peut aussi être rapporté entre autres par :

- un contrôleur de la circulation du Ministère au moyen des caméras de surveillance du Centre de gestion de la circulation;
- un surveillant routier du Ministère;
- un patrouilleur de la Sûreté du Québec;
- un entrepreneur en remorquage.

Aussitôt, le personnel du Ministère envoie les secours appropriés sur les lieux pour venir en aide à l'usager en difficulté. Le remorquage est alors effectué selon les normes de service définies par le Ministère.

Le remorquage, à quel prix?

L'entrepreneur est payé directement par l'usager dont le véhicule est tombé en panne. Celui-ci peut régler la facture au moyen de sa carte de crédit ou tout autre mode de paiement accepté par l'entrepreneur. Les prix sont fixés selon la tarification du Ministère. Pour connaître les différents tarifs, visiter le site Internet du Ministère à l'adresse : www.mtq.gouv.qc.ca

Information recensée en 2004

Nombre total de remorquages : 44 109

Nombre de remorquages par jour : 120

Nature première des pannes : manque d'essence (40% des cas)

Mois les plus sollicités : janvier et décembre

La priorité aux nids-de-poule

Depuis l'arrivée du temps doux, les centres de services du Ministère accordent la priorité à colmater, de façon temporaire, les cavités que l'on appelle communément « nids-de-poule ». Pour ce faire, les interventions consistent à

nettoyer et à assécher la cavité avant de la remplir d'enrobé bitumineux, froid ou tiède. Il faudra ensuite attendre les températures plus chaudes pour procéder aux interventions dites permanentes.

Au cours de l'été 2006, le ministère des Transports investira près de 22 millions de dollars en conservation des chaussées sur le territoire de la Direction des Laurentides-Lanaudière. Cela représente plus de 43 projets en asphaltage des chaussées.

Nids-de-poule... en 5 minutes

Comment se forment-ils?

Asphalte

■ **Premier matériau de l'histoire** — 3 000 ans avant Jésus-Christ —, l'asphalte coulé est un revêtement étanche. Il est constitué par un mélange à chaud en proportion variable de bitume, de poudre d'asphalte, de sable et de gravillons.

Fissures

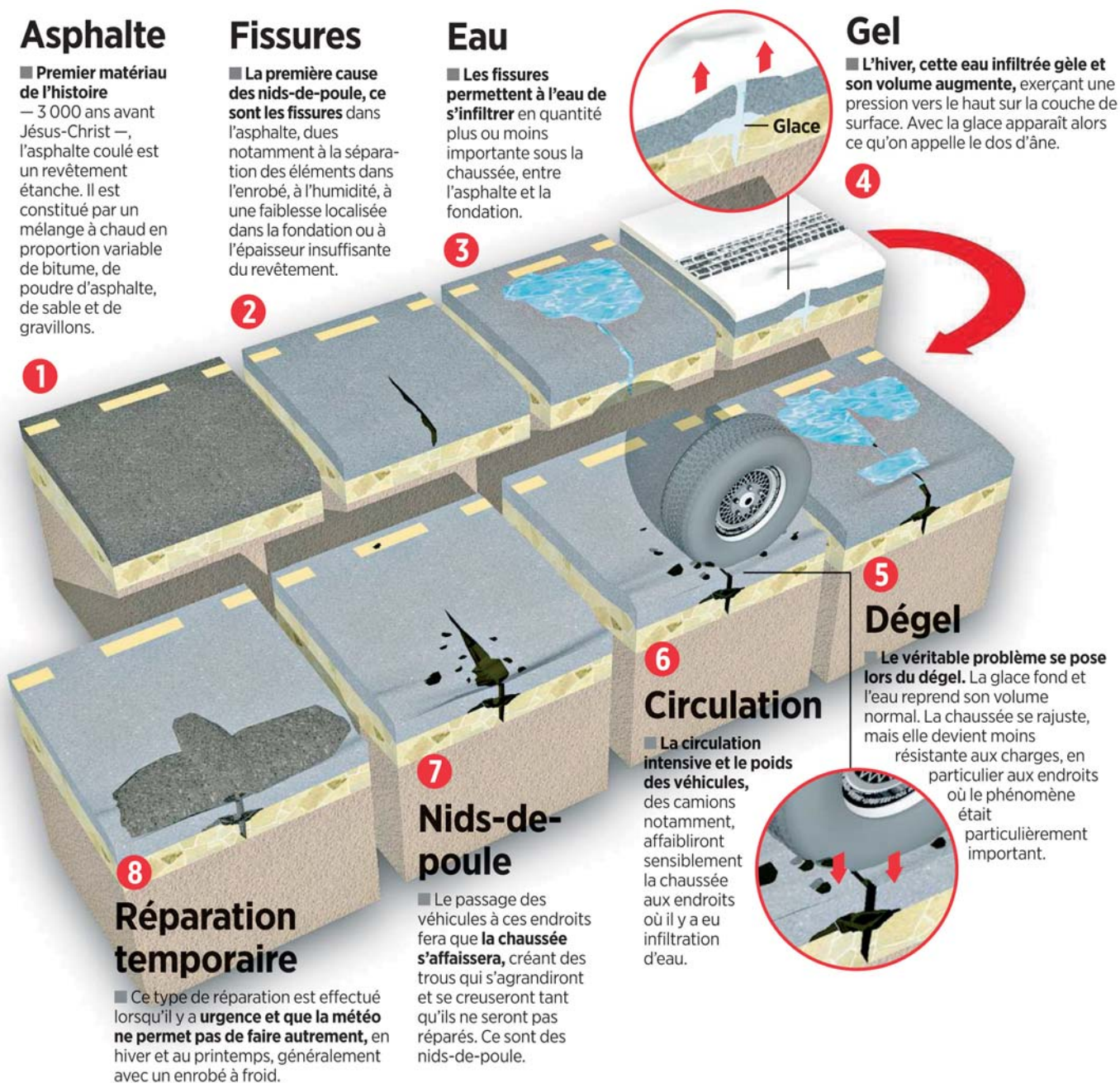
■ La première cause des nids-de-poule, ce sont les fissures dans l'asphalte, dues notamment à la séparation des éléments dans l'enrobé, à l'humidité, à une faiblesse localisée dans la fondation ou à l'épaisseur insuffisante du revêtement.

Eau

■ Les fissures permettent à l'eau de s'infiltrer en quantité plus ou moins importante sous la chaussée, entre l'asphalte et la fondation.

Gel

■ L'hiver, cette eau infiltrée gèle et son volume augmente, exerçant une pression vers le haut sur la couche de surface. Avec la glace apparaît alors ce qu'on appelle le dos d'âne.



Centre de services de Lachute

**On ne fait que changer d'adresse,
la qualité de nos services est maintenue**

Pour assurer et maintenir la qualité de ses services, la Direction des Laurentides-Lanaudière désire informer ses partenaires du changement d'adresse du Centre de services de Lachute. Depuis le 27 février 2006, pour joindre le personnel ou simplement adresser une correspondance, vous devez le faire à l'adresse suivante : 600, Félix-Touchette, casier postal 398, Lachute (Québec) J8H 3X9. Veuillez également prendre note que le numéro de téléphone demeure le même, soit (450) 562-0221.

L'Inforoutière à votre service

Les usagers de la route de la grande région de Montréal ont effectué plus de 70 000 appels à la ligne Inforoutière du ministère des Transports du Québec durant l'année 2005. De ce nombre, 35 % des appels concernaient les conditions routières et 35 %, les travaux routiers. Les demandes de renseignements généraux à un préposé du Ministère représentent, quant à elles, 26 % du nombre d'appels, alors que le signalement d'un incident ou la formulation d'une plainte représentent chacun 2 %.

Le Ministère continue de mettre tous les efforts possibles afin d'offrir de l'information de qualité à la population. Rappelons que les usagers de la route peuvent composer sans frais le 1 888 355-0511 ou cliquer sur Inforoutiere.qc.ca pour se renseigner en tout temps sur les conditions routières et les travaux routiers, pour obtenir des renseignements généraux, pour signaler un incident sur le réseau routier ou pour formuler une plainte.

L'Inf  **routière**
Inforoutiere.qc.ca
1 888 355-0511 ou #0511
Transports Québec 

Le Réseau est un bulletin d'information destiné aux partenaires de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec. Pour tout renseignement ou pour obtenir des copies additionnelles, vous pouvez communiquer avec Pierrette Larivière au (450) 569-7414, poste 4015 ou à l'adresse électronique suivante : pierrette.lariviere@mtq.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DIRECTION DES LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

- Service des inventaires et du Plan
- Service des projets
- Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
- Service du soutien à la gestion

222, rue Saint-Georges, 2^e étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9
Téléphone : (450) 569-3057
Télécopieur : (450) 569-3072
Courriel : dll@mtq.gouv.qc.ca

CENTRE DE SERVICES DE SAINT-JÉRÔME

4, boulevard de La Salette
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5G5
Téléphone : (450) 569-3064
Télécopieur : (450) 569-3073

CENTRE DE SERVICES DE LACHUTE

600, Félix-Touchette, C.P. 398
Lachute (Québec) J8H 3X9
Téléphone : (450) 562-0221
Télécopieur : (450) 562-1918

CENTRE DE SERVICES DE MONT-LAURIER

847, boulevard A-Paquette
Mont-Laurier (Québec) J9L 1L6
Téléphone : (819) 623-1041
Télécopieur : (819) 623-4255

CENTRE DE SERVICES DE JOLIETTE COORDINATION TERRITORIALE DE L'EXPLOITATION

1163, boulevard Manseau
Joliette (Québec) J6E 3G9
Téléphone : (450) 759-5661
Télécopieur : (450) 755-6508

SOUS-CENTRE DE SERVICES DE MONT-TREMBLANT

1501, route 117
Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X9
Téléphone : (819) 425-2781
Télécopieur : (819) 425-8552

SOUS-CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-VÉRONIQUE

121, boulevard Fernand-Lafontaine (opérationnel en période estivale seulement)
Sainte-Véronique (Québec) J0W 1X0
Téléphone : (819) 275-3411

SOUS-CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-JULIENNE

2502, Route 125 (opérationnel en période estivale seulement)
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0
Téléphone : (450) 834-8511

www.mtq.gouv.qc.ca

Rédaction : Thérèse Chabot, Karine Côté, Claude Ouimet

Mise en page : Isabelle Doyon

Révision linguistique : Isabelle Turgeon, Pierrette Larivière, Lise Lacroix
Courrier de 2^e classe

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1705-1401

Tirage : 350